

**COMMUNE
D'AYHERRE**

**DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE
DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Arrêté municipal n° 2021 - 27

Demande déposée le 18/05/2021	
Demande affichée le 18/05/2021	
Par :	Monsieur HGOBURU DANIEL
Demeurant à :	759 MENTABERRIKO BIDEA QUARTIER HERGAIATZE 64240 AYHERRE
Pour :	Pose de 22 panneaux solaires photovoltaïques sur toiture existante
Sur un terrain sis :	759 MENTABERRIKO BIDEA QUARTIER HERGAIATZE
Références cadastrales :	F 1080

N° DP 064 086 21B0012

Destination : habitation

LE MAIRE,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée,
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.424-1 et suivants, R.424-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 22/02/2020,
Vu le règlement de la zone A,

ARRETE

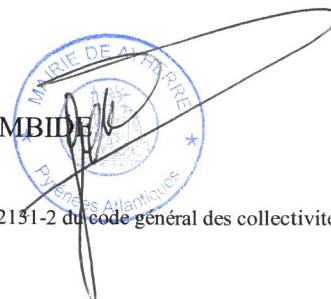
Article 1 : Il n'est pas fait opposition au projet décrit dans la déclaration préalable susvisée.

Article 2 : Les panneaux solaires seront disposés : soit en intégration à la toiture, soit en superstructure. Dans ce cas, les panneaux respecteront la pente principale du toit et leur surépaisseur ne dépassera pas 30 cm.

AYHERRE, le 01/06/2021

Le Maire,

Arño GASTAMBIDE



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.